

SOLIDARITÉ

Solaal Aura : un an et 122 tonnes de dons récoltés

Publié le 27 Octobre 2022

Partage    

Pour son anniversaire, l'association Solaal Auvergne-Rhône-Alpes a tiré le bilan de sa première année d'existence en présence des membres fondateurs et de ses partenaires.



Grégory Chardon, président de Solaal Aura ; Michel Renault, président régional des Banques alimentaires ; Christiane Lambert, présidente de la FNSEA. ©PD

Depuis sa création en 2013 à l'initiative du président de la FNSEA de l'époque Jean-Michel Lemétayer, l'Association solidarité des producteurs agricoles et des filières alimentaires (Solaal) a récolté pas moins de 28 000 tonnes de dons alimentaires. Avec plus de 122 tonnes récoltées sur sa première année d'existence, Solaal Aura a transformé l'essai. « Grâce aux 64 dons récoltés, ce sont plus de 244 000 repas qui ont pu être distribués aux plus démunis », a souligné Grégory Chardon président de l'association régionale. Parmi les dons récoltés, il y a celui de Baptiste Arnaud, jeune producteur céréalière du Puy-de-Dôme. « Cette année, avec d'autres producteurs, nous nous sommes lancés dans une production de légumes, témoigne-t-il. Malheureusement avec notre climat continental, les pastèques sont arrivées à maturité en septembre, trop tard pour le marché estival. J'ai alors contacté Solaal qui m'a mis en relation avec des associations d'aide alimentaire. Je n'ai pas jeté ma production et les bénéficiaires étaient très heureux de ce don. » Lutter contre le gaspillage est l'une des motivations premières de la création de l'association. « Dans le contexte économique actuel, le gaspillage est insupportable », a insisté Jocelyn Dubost, le président de Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes. Un point de vue partagé par la présidente de la FNSEA Christiane Lambert : « Jamais l'alimentation n'a été autant au cœur des préoccupations. Malgré les difficultés qu'ils vivent, les agriculteurs ont su garder les valeurs de solidarité et de générosité qui sont les leurs. Quatre millions de Français ne mangent pas à leur faim et le gaspillage n'est pas tolérable. C'est pour cela que la FNSEA œuvre auprès de l'État pour la création d'un chèque alimentaire durable ». À l'autre bout de la chaîne, les associations d'aide alimentaire sont ravies. « 75 % des produits que nous distribuons chaque année proviennent de dons, a souligné Michel Renault, président régional des Banques alimentaires. Nous sommes heureux de développer le partenariat que nous avons conclu avec Solaal Aura d'autant qu'il est difficile d'obtenir des dons de produits frais. »

P. Dumont

Source : <https://terredauphinoise.fr/articles/27/10/2022/Solaal-Aura-un-an-et-122-tonnes-de-dons-recoltes-89382/>

## ACTUALITÉS RÉGIONALES



s'appuyant sur un engagement conjoint et durable des entreprises et des acteurs de la formation et de l'accompagnement. Le montant de l'aide attribuée sera compris entre 250 k€ et 200 k€.

Retrouvez les cahiers des charges sur les sites :

[france2030.auvergnerhonealpes.fr/](http://france2030.auvergnerhonealpes.fr/)

[cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com/accueil/](http://cdcinvestissementsdavenir.achatpublic.com/accueil/)

Les appels à projets sont ouverts jusqu'au 31 décembre 2025, dans la limite des crédits disponibles.

Les relèves seront effectuées chaque trimestre fin mars, fin juin, fin septembre et fin décembre. ■

Pour toute question sur les possibilités de **financement** pour vos **projets de transition**, n'hésitez pas à contacter

Olivia TALHOUK

☎ 06 88 21 76 66

✉ [otalhouk@ara.lacoopagri.coop](mailto:otalhouk@ara.lacoopagri.coop)

Elle peut vous aider dans la recherche de financement et dans le montage de dossier.

**Développez notre offre d'accompagnement !**

LA COOPÉRATION AGRICOLE AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Vous avez un **PROJET DE TRANSITION ?**

AGROÉCOLOGIE

Gagnez du temps... et de l'argent. **POUR LE FINANCER !**



## SOLAAL facilite le don alimentaire

Créée en 2013, SOLAAL est une association reconnue d'intérêt général, qui facilite le lien entre les donateurs des filières agricoles et alimentaires et les associations d'aide alimentaire. Elle rassemble un grand nombre d'organisations issues des secteurs agricole, industriel, de la grande distribution, des interprofessions agricoles et alimentaires et des marchés de gros. SOLAAL propose aux agriculteurs et entreprises un service gratuit pour lutter contre le gaspillage alimentaire et offrir des produits frais aux plus démunis.

En 2021, Solaal s'est structurée en réseau avec la création d'associations régionales.

En Auvergne-Rhône-Alpes, plusieurs coopératives agricoles faisaient déjà appel aux services de SOLAAL.

Afin d'évaluer les pratiques des coopératives de la région en matière de don alimentaire, les volumes potentiels de produits concernés et in fine la pertinence de l'offre de service de SOLAAL AURA, nous allons réaliser une enquête auprès des coopératives adhérentes et leurs filiales.

**DEPUIS 2013** L'ÉQUIVALENT DE **19 millions DE REPAS**

Via les associations d'aide alimentaire locales et solidaires

**98% de produits FRAIS**

**395** (5 500 tonnes de produits offerts par les agriculteurs donateurs de l'ouest 69, 43, 41, 40, 38, 37, 36, 35, 34, 33, 32, 31, 30, 29, 28, 27, 26, 25, 24, 23, 22, 21, 20, 19, 18, 17, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1)

**AU BÉNÉFICE DE 4 millions de personnes démunies**

Seulement 6,2% des bénéficiaires de l'aide alimentaire consomment des fruits et légumes 5 fois par jour

**ÇA MARCHE**

1. Les agriculteurs et entreprises donateurs envoient leurs produits à SOLAAL.
2. SOLAAL propose le don aux associations d'aide alimentaire locales et solidaires.
3. SOLAAL propose le don aux associations d'aide alimentaire locales et solidaires.
4. SOLAAL propose le don aux associations d'aide alimentaire locales et solidaires.
5. Les associations d'aide alimentaire locales et solidaires distribuent les produits aux personnes démunies.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration. ■

ANNIE GIACOMETTI

[www.solaal.org](http://www.solaal.org)

**SOL**idarité des producteurs  
Agricoles et des filières  
**AL**imentaires



BOOSTE VOTRE RSE

<p><b>Environnemental</b></p> <p><b>Lutte contre le gaspillage alimentaire</b> = nouveau critère du reporting RSE</p>	<p><b>Social</b></p> <p><b>Soutien de l'inclusion sociale</b> = l'acte alimentaire est la première étape vers la reconstruction de soi</p>	<p><b>Économique</b></p> <p><b>SOLAAL est un acteur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)</b> = secteur qui innove</p>	<p><b>Territorial</b></p> <p><b>Les agriculteurs occupent tout le territoire</b> = SOLAAL mène des actions locales avec les collectivités et les acteurs de l'ESS</p>
---	--	---	---



LE FIL DE L'ACTU...

SOLAAL / VOUS DISPOSEZ D'UN SURPLUS DE PRODUCTION OU DE FRUITS HORS CALIBRES INVENDABLES EN CIRCUIT TRADITIONNEL, VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS À ÉCOULER DES FRUITS OU LÉGUMES... NE LES JETEZ PAS, ET FAITES UN DON À L'ASSOCIATION SOLAAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES.

## Faites un don au lieu de jeter

Une étude publiée en 2011 a démontré que les bénéficiaires de l'aide alimentaire souffraient de pathologies comme l'obésité ou le diabète à cause, entre autres, d'une faible consommation de produits frais tels que les fruits, les légumes et les produits laitiers. Depuis la crise de la Covid-19, les associations d'aide alimentaire ont noté une hausse de la demande à hauteur de 20 à 30 %. Plus que jamais, elles ont besoin de denrées alimentaires, et plus particulièrement de produits frais, afin de venir en aide aux personnes en situation de précarité. Aussi, si vous disposez d'un surplus de production de fraises, par exemple, lié aux conditions climatiques ou si vous éprouvez des difficultés à écouler des produits, ne les jetez pas et faites-en profiter des personnes en difficulté. Grâce à votre don, vous permettrez

de réduire les inégalités alimentaires en assurant aux bénéficiaires de l'aide alimentaire une alimentation saine, diversifiée et constituée de produits frais et locaux.

### Solaal s'occupe de tout !

L'association Solaal Auvergne-Rhône-Alpes, reconnue d'intérêt général, facilite le lien entre les donateurs des lieux agricoles et les associations. Si vous souhaitez faire un don, c'est simple, Solaal s'occupe de tout. Si vous êtes agriculteur, une coopérative, un grossiste ou une industrie, transmettez une proposition de don par courriel, téléphone ou via l'application web et validez la répartition auprès de l'association bénéficiaire : le donateur a toujours le dernier mot ! Puis, vous convenez d'un jour de retrait ou de livraison des produits et

enfin, vous renseignez l'attestation de don (cf. Les étapes du don). En 72 heures (selon le type de denrée), les produits seront proposés au don et récupérés. Le don permet aux donateurs de bénéficier d'une réduction d'impôt à hauteur de 60 % du coût de revient. À travers ses missions, Solaal Auvergne-Rhône-Alpes lutte contre les pertes alimentaires et la précarité mais a également à cœur de valoriser l'agriculture du territoire. ■

*par Gwladys Seabra*

**3 Pour faire un don, allez sur le site de Solaal : [dons.solaal.org](https://dons.solaal.org)**  
**- Pour plus d'informations : [aura@solaal.org](mailto:aura@solaal.org) ou 07 57 10 44 50**



## Dons alimentaires

# Vous souhaitez donner...Solaal s'occupe de tout

Depuis sa constitution officielle le 14 janvier dernier, Solaal Auvergne-Rhône-Alpes poursuit son travail de prospection auprès des agriculteurs, des acteurs de l'agroalimentaire pour que le don alimentaire devienne un réflexe.

Publié le 13 avril 2022 - Par  
Sophie Chatenet



Association nationale née en 2013 sous l'impulsion de Jean-Michel Lémetayer, alors président de la FNSEA, Solaal continue de tisser sa toile sur le territoire français. Ainsi en début d'année, une antenne s'est constituée à l'échelle de la grande région Auvergne-Rhône-Alpes à l'initiative de la FRSEA, des JA et de la Chambre régionale d'agriculture d'Auvergne-Rhône-Alpes. Comme toutes les autres entités, « *Solaal constitue une passerelle entre les dons agricoles des agriculteurs, des coopératives ou des entreprises agroalimentaires et les associations du don alimentaire* », explique Grégory Chardon, agriculteur dans la Drôme et président de Solaal Auvergne-Rhône-Alpes. Concrètement, sur la base du volontariat l'agriculteur, l'entreprise, la coopérative donne le produit et la quantité qu'il souhaite, Solaal s'occupe de la logistique et de la répartition auprès des associations. « *Nous n'intervenons pas où il y a déjà des mécanismes de dons structurés* ».

### Anti-gaspi

Le service proposé par Solaal est gratuit. Par ailleurs, le don alimentaire ouvre droit à un crédit d'impôt de 60%. En phase de prospection, l'association régionale fait la tournée des départements pour trouver des

partenaires (organisations professionnelles agricoles ou mécènes) pour financer l'animation et la logistique. « L'initiative est bien accueillie. Nous sensibilisons nos interlocuteurs au volet social, à l'impératif anti-gaspi en lien avec les programmes alimentaires territoriaux qui se déploient un peu partout », poursuit Grégory Chardon. Dans le cadre du plan de relance, l'association devrait pouvoir accéder à des financements.

#### Des besoins grandissants

Du côté des dons, alors que les besoins alimentaires n'ont fait que croître depuis la crise sanitaire, des partenariats commencent à se tisser dans la région avec des opérateurs des fruits et légumes notamment. « *On regarde comment monter des opérations de dons de produits laitiers, de viande...mais c'est plus compliqué* ». En multipliant les actions de communication, comme la chaîne du don, organisée lors du dernier salon international de l'agriculture, le réseau entend devenir la référence du don agricole et agroalimentaire. « *Solaal c'est améliorer le don en le rendant plus fluide pour les agriculteurs* », résume son président régional. 24 000 tonnes de produits ont été récoltés par le réseau Solaal depuis 2013, soit l'équivalent de 48 millions repas. En 2021, 3600 tonnes de produits ont été donnés représentant 7,2 millions de repas.

**Comment faire ?** Vous avez des produits à donner, contactez : Gwladys Seabra, coordinatrice Solaal Aura par mail [aura@solaal.org](mailto:aura@solaal.org) ou par téléphone au 07.57.10.44.50.

Source : <https://www.auvergne-agricole.com/vous-souhaitez-donnere-solaal-soccupe-de-tout>